

MFR

PRO

EN RÉSUMÉ

VERS QUELS MÉTIERS ?

- Paysagiste, jardinier, responsable espaces verts, chef d'équipe, etc...
- Ouvrier qualifié
- Responsable de chantier
- Agent technique en collectivité

PRÉ-REQUIS, DÉLAI D'ACCÈS

- Être âgé de 16 ans ou 15 ans après une classe de 3^{ème}
- Admission après un entretien et étude du dossier complet, réponse sous 20 jours ouvrables.
- Détails des modalités d'accès ⁽¹⁾

EXAMEN

- Diplôme du Ministère de l'agriculture de niveau 3 en contrôle continu
- Obtention en contrôle continu en cours de formation (CCF) (80%) et 1 épreuve Terminale orale (20%)
- RNCP : N°24928 - Certif info : N°85117

POURSUITES D'ÉTUDES

- CAP productions horticoles et/ou pépinières et/ou maraîchères en 1 an
- BAC PRO Aménagements paysagers en 2 ans ou 3 ans
- Certificats de spécialisation

QUELQUES CHIFFRES ⁽¹⁾ ⁽³⁾

- 100% de réussite à l'examen session juin 2022 (9 reçus sur 9 présentés)
- 100 % de persévérance ⁽²⁾ en formation sur l'année scolaire
- 6 mois après la formation : 82 % en poursuite de formation
- 9 % sur le marché de l'emploi dont :
 - 100 % en emploi
 - 9 % autres situations (services civiques, santé, congé maternité...)

TARIFS ⁽¹⁾

- Formation prise en charge dans le cadre de l'apprentissage (OPCO, CNFPT,...)
- Frais liés à la vie résidentielle (restauration, hébergement, activités ... 150€ par semaine de présence à la MFR
- Autres frais annexes :
 - Séjour d'étude 200€ chaque année
 - En option : Caces Mini pelle 450€

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référente handicap, Céline TESSIER, la faisabilité selon le handicap



CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

sur
2 ans

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



DURÉE

- Rentrée en septembre
- Entrée permanente possible tout au long de l'année, nous consulter
- 25 semaines en centre de formation
- 50 semaines en entreprise



RYTHME D'ALTERNANCE

- 1 semaine à la MFR
- 2 semaines en entreprise



STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Autres (ex : formation pour adultes...)

LA FORMATION EN ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Entreprises de paysage, collectivités (mairies, communautés de communes, parcs et jardins)

ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR LE JEUNE EN ENTREPRISE

- Entretien des espaces verts (taille, tonte, élagage...)
- Aménagements des espaces verts (dallage, muret, clôture, massif...)

SITE DE FORMATION

MFR-CFA MAREUIL SUR LAY
14 rue du Marchiou
85320 MAREUIL SUR LAY
02 51 30 50 64
mfr.mareuil-sur-lay@mfr.asso.fr
www.mfrmareuilsurlay.fr

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

CAPACITÉS GÉNÉRALES :

- CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux : ESC – Histoire-géographie - Mathématiques
- CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle : Français - EPS
- CG3 : Interagir avec son environnement social : Anglais – Économie générale

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES :

- CP4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
- CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux

MOBILITÉ :

- Séjour à l'étranger

MODALITES PÉDAGOGIQUES ⁽¹⁾

- Effectif réduit par classe
- Accompagnement personnalisé
- Locaux récents et adaptés
- Travaux pratiques
- Caces Mini pelle en option

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52850150785 auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état – APE 8532Z

Numéro siret : 786 423 285 000 18

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

⁽¹⁾ Détails et mise à jour sur le site Internet de la MFR ou par téléphone

⁽²⁾ Pourcentage de jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire

⁽³⁾ Les chiffres concernent la dernière année scolaire